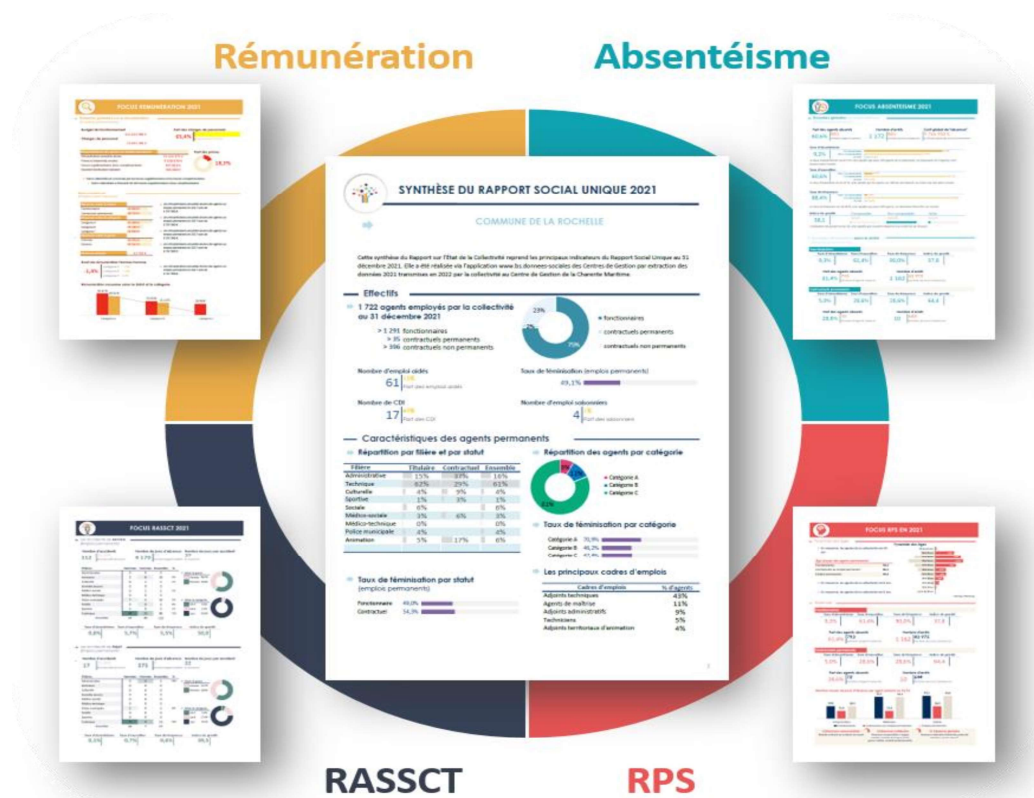


Les SYNTHÈSES du RAPPORT SOCIAL UNIQUE



COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

2022



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022



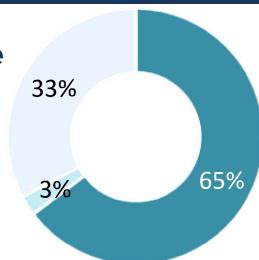
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

Effectifs

119 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 77 fonctionnaires
- > 3 contractuels permanents
- > 39 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

Nombre d'emploi aidés

0 | 0%
Part des emplois aidés (Tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

71,3%

Nombre de CDI

0 | 0%
Part des CDI (Tous contrats)

Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

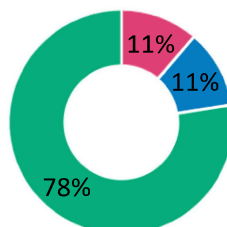
36 | 30%
Part des saisonniers (Tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	21%	67%	23%
Technique	35%	33%	35%
Culturelle	9%		9%
Sociale	12%		11%
Médico-sociale	3%		3%
Police municipale	3%		3%
Animation	18%		18%

Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 77,8%

Catégorie B 88,9%

Catégorie C 67,7%

Taux de féminisation par statut

(emplois permanents)

Fonctionnaire 71,4%

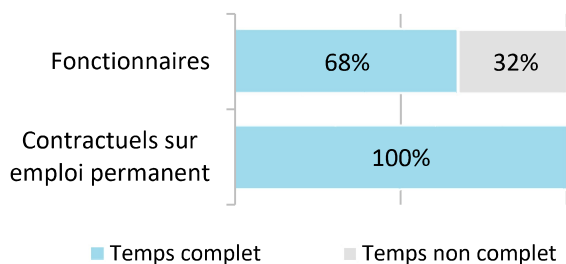
Contractuel 66,7%

Les principaux cadres d'emplois

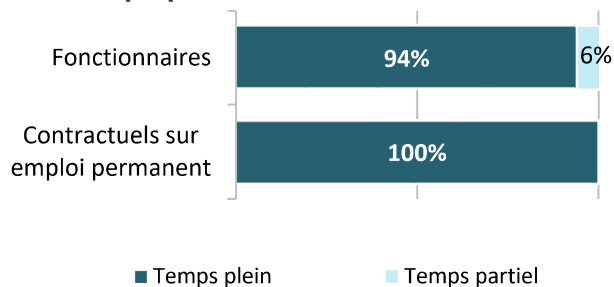
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	29%
Adjoints territoriaux d'animation	15%
Adjoints administratifs	11%
ASEM	6%
Attachés	6%

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



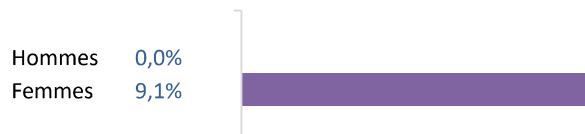
➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Animation	57%	-	-
Sociale	56%	-	-
Médico-sociale	50%	-	-

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



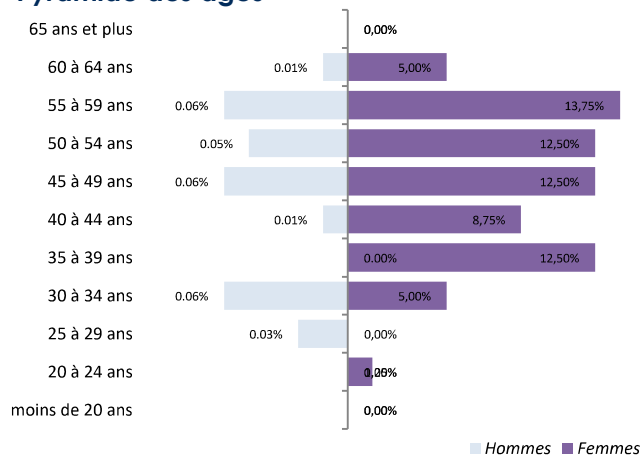
— Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	47,5
Contractuels sur emploi permanent	35,8
Emplois permanents	47,1

➔ Pyramide des âges



— Équivalent temps plein rémunéré

➔ 94,2 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	68,1
> Contractuels sur emploi permanent	3,4
> Contractuels sur emploi non permanent	22,7

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	8,1
Catégorie B	8,7
Catégorie C	54,7

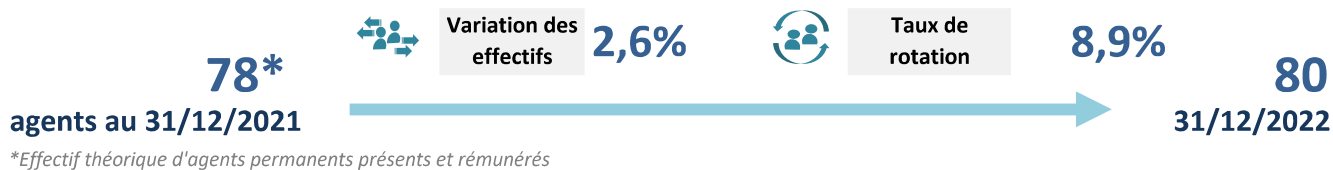
— Positions particulières

0% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité

Mouvements

Evolution des effectifs permanents



6 départs

8 arrivées

Principaux motifs

Mutation (changement de collectivité)	50%
Départ à la retraite	33%
Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	17%

Principaux motifs

Voie de mutation	63%
Par voie de détachement d'agents - D'autres organismes (par ex: FPEUE)	13%
Par voie de détachement d'agents de la FPE	13%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	13%

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

68,8%

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

Part des agents avec avancement de grade

1,3%

Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Part des agents avec promotion interne

1,3%

Sanctions disciplinaires

1 sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Femmes	Hommes
Sanctions 1er groupe	0	1
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

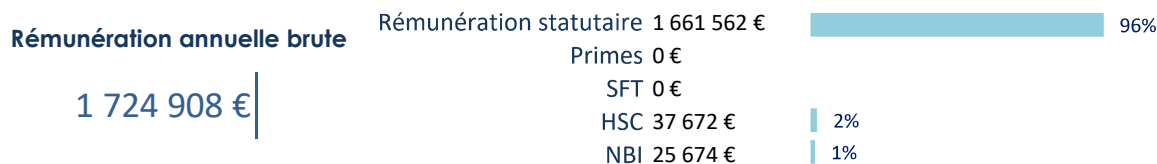
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 100%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 53% des dépenses de fonctionnement



Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents



Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	39 839 €	s	25 487 €	s	20 246 €	-
Animation	-	-	23 745 €	-	25 030 €	-
Culturelle	s	-	s	-	21 941 €	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	s	-	-	-	s	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	s	-
Sociale	s	-	-	-	19 953 €	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	s	-	-	s	21 471 €	s
Moyenne toute filière	36 412 €	s	26 158 €	37 465 €	21 863 €	s

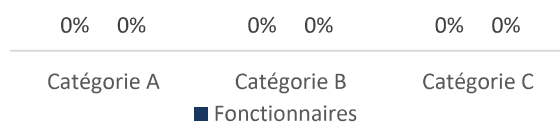
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 0 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	0,00%
Contractuels sur emploi permanent	0,00%
Emplois permanents	0,00%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Aucune information sur le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇒ 3 399,23 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées

Absences

En moyenne, 22,4 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

En moyenne, 3,3 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,14%	0,91%	5,94%	1,52%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	10,81%	0,91%	10,43%	1,52%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	10,84%	0,91%	10,47%	1,52%

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

31,09 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

Accidents du travail

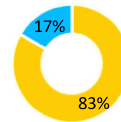
6 accidents du travail déclarés

7,5 accidents du travail pour 100 agents permanents

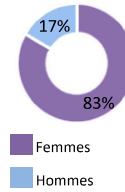
41 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

50% des accidents du travail concernent la filière Technique

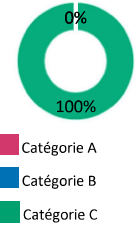
Type d'accident



Genre



Catégorie



Filière



Technique Sociale Animation

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

9 | 11,3%
Part des BOETH sur emploi permanent

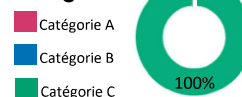
Genre



Statut



Catégorie



Prévention et risques professionnels

2 agents affectés à la prévention
Dépenses en matières de prévention :

1 980 €

1 980 €

Dépenses pour l'amélioration des conditions de travail Formations habilitations

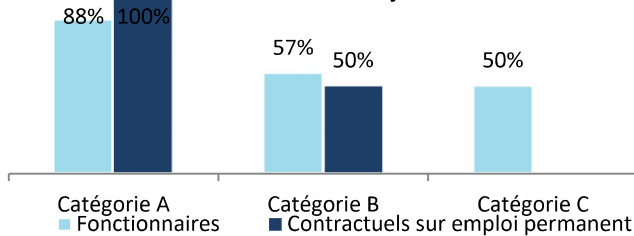
- Existence d'un document unique (DUERP) ✓
- Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux En cours
- Existence d'une démarche de prévention des TMS ✓
- Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR) ✗
- Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail ✓
- Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie ✓

Formation

➔ **55% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour**

Femmes 49,1% Hommes 69,6%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

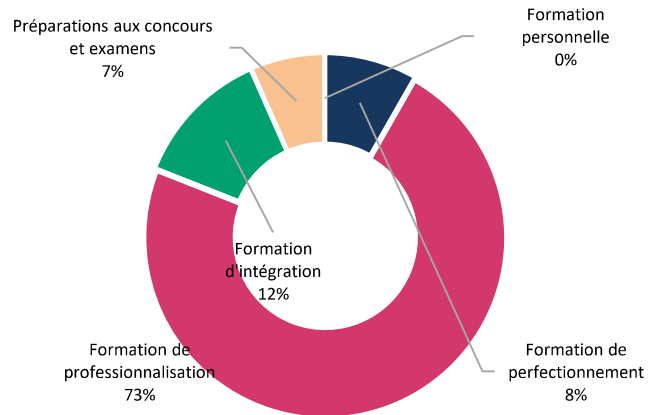


Le budget consacré à la formation est de 58 495 €

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	36,4%
Autres organismes	52,0%
Formation des apprentis	8,8%
Frais de déplacement	2,4%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,4%

➔ **Répartition selon le type de formation**



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 1,5 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	38,8%
Autres organismes	57,9%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	3,3%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ **Il n'existe pas d'accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité**

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	-	375 €
Nombre de bénéficiaires	-	65

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d' un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' une association nationale	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✓

Relations sociales

➔ **La collectivité a été concernée par des grèves.**

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

Nombre de réunions des instances

CST	6
CAP	0
CCP	0

➔ **La collectivité a engagé des négociations collectives.**

Les principales négociations

Intéressement collectif et modalités de mise en œuvre de politiques indemnitaires

Temps de travail, qualité de vie au travail, modalités de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail, modalités de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail